Zeitschrift: Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Schulgesundheitspflege

= Annales de la Société Suisse d'Hygiène Scolaire

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Schulgesundheitspflege

Band: 12/1911 (1912)

Artikel: XIIe Assemblée annuelle de la Société suisse d'hygiène scolaire à

Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-91145

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4. XII^e Assemblée annuelle de la Société Suisse d'Hygiène scolaire à Genève.

Samedi 13 mai et Dimanche 14 mai 1911.

solly some set and I. Organisation.

Désireuse de connaître de visu tout ce qui a trait à l'Hygiène scolaire, désireuse aussi de faire connaître son existence dans toutes les parties de notre patrie suisse, la Société d'Hygiène Scolaire avait décidé lors de sa réunion annuelle à Zoug en 1910, de tenir ses assises annuelles en 1911 à l'extrême frontière occidentale à Genève. Cette nouvelle réjouit tous ceux qui à Genève s'intéressent à l'Hygiène à l'Ecole, ils virent dans cette réunion une occasion d'attirer l'attention des autorités et du public sur leur œuvre et de pouvoir échanger pendant quelques instants leurs idées avec des confédérés venus de tous les parties de notre territoire. Des comités furent rapidement formés pour rendre à nos confédérés le séjour agréable dans notre ville. La réunion fut placée sous le patronage d'un comité d'honneur composé de:

Mr. le Conseiller d'Etat Rosier, président;

Mr. Gampert, président du Conseil Administratif de la ville de Genève, vice-président;

Mr. John Gignoux, maire des Eaux-Vives, vice-président;

Mr. David Moriaud, maire de Carouge, vice-président;

Mr. Fréd. Verdier, maire de Plainpalais, vice-président;

Mr. J.-L. Cayla, adjoint du Petit Saconnex, vice-président;

Mr. Yung, professeur à l'Université;

Mr. Duproix, professeur à l'Université;

Mr. le Dr. Girard, professeur à l'Université;

Mr. Bertrand, directeur du Collège;

Mr. Noblet, président de la Commission de l'Enfance abandonnée;

Mr. le Dr. Buscarlet, vice-président de la Société médicale;

Mr. Deruaz, président de l'Union des Instituteurs genevois;

Mr. Ed. Martin, président de la Société Pédagogique;

Mme. Pesson, présidente de la Section des Dames de l'Union des Instituteurs.

Le Comité de Réception fut composé de:

Mr. le Dr. Cristiani, professeur à l'Université, directeur du Service d'Hygiène, président;

Mr. Malsch, secrétaire du Département de l'Instruction publique, vice-président;

Mr. le Dr. Rilliet, médecin-inspecteur chef des écoles, secrétaire;

Mr. Buholzer, 2e secrétaire du Département de l'Instruction publique, trésorier;

Mr. Duchosal, directeur de l'Ecole secondaire des jeunes filles;

Mr. Claparède, professeur à l'Université;

Mr. le Dr. Wartmann, médecin-adjoint du Service d'Hygiène;

Mr. le Dr. Naville, médecin-inspecteur des écoles;

Mr. le Dr. Thomas, médecin-inspecteur des écoles;

Mr. Pesson, inspecteur primaire;

Mr. Tissot, régent principal;

Mr. Henry Baudin, architecte.

La Réunion fut fixée au 13 et au 14 Mai 1911 et le programme suivant fut adopté.

II. Programme.

Samedi, 13 mai.

9¹/₂ heures du matin: Séance du comité à l'Université.

10¹/₂ " à midi et de 2 à 4 heures: Visite des nouveaux bâtiments scolaires, des écoles spéciales, des musées etc. sous la conduite des membres du Comité local. Déjeuner à volonté.

4 heures après-midi: Ire Assemblée générale à l'Aula de l'Université.

- 1. Allocution du Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique, Mr. Rosier, président d'honneur.
- 2. Le Casier sanitaire des écoles. Rapporteur: Mr. le prof. Dr. Cristiani, directeur du Service d'Hygiène à Genève.
- 3. Coup d'œil sur les nouveaux bâtiments scolaires du Canton de Genève et sur les œuvres genevoises de protection de l'enfance. Rapporteurs: MM. Baudin, architecte et Dr. F. Rilliet.

Soir à 8 heures: Soirée familière dans la Salle des amis de l'Instruction. Collation.

Dimanche, 14 mai.

8¹/₂ heures du matin: **Séance administrative** à l'Aula de l'Université. 9 , , **II**e Assemblée générale à l'Aula de l'Université.

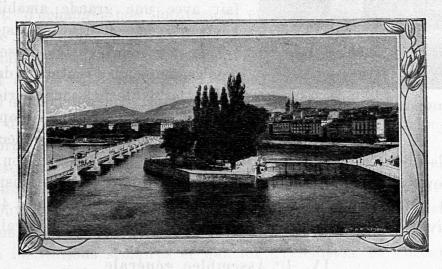
- 1. Les concierges scolaires. I^{er} rapporteur: Mr. Schnetzler, ancien syndic, directeur des écoles de la ville de Lausanne; 2^e rapporteur: Mr. le Dr. Zollinger, Zurich.
- 2. Quels postulats y a-t-il lieu de formuler au point de vue de l'Hygiène de la jeunesse lors de la revision de la loi fédérale sur les fabriques. I^{er} rapporteur: Mr. le Dr. Streit, Berne, 2^e rapporteur: Mr. Bastian, inspecteur des fabriques du Canton de Genève.

Midi et demi: Banquet, offert par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève.

Après-midi — éventuellement — Visite du Musée de l'Ariana.

III. Visites aux écoles.

Le 13 mai au matin une cinquantaine de personnes se réunissent dans le Bâtiment de l'Université pour entreprendre la visite de quel-



Ile Rousseau à Genève.

ques nouveaux bâtiments scolaires et de quelques écoles spéciales sous la conduite éclairée de Messieurs Pesson et Fontaine, inspecteurs primaires. Le groupe se dirige tout d'abord sur Carouge et se rend à la nouvelle école dite des Pervenches qui vient d'être inaugurée. Ce bâtiment abrite sous son toit au premier et au second étage les classes primaires et enfantines et au troisième étage l'école ménagère. Les visiteurs admirent les locaux spacieux et largement aérables, les larges corridors d'un abord facile, les mobiliers modernes et les annexes comprises selon les dernières règles de l'Hygiène. Mais l'odeur de la cuisine les fait se hâter au troisième étage, où ils assistent à la préparation du repas par les élèves de l'école ménagère. Trop vite, hélas, il faut s'arracher à la vue de tous ces préparatifs appétissants, car le programme comporte encore pour la matinée une

visite à l'école de la Roseraie. On jette un rapide coup d'œil sur la buanderie et les ateliers et on passe l'Arve pour arriver au chef d'œuvre architectural qui fait l'orgueil de la Commune de Plainpalais. L'école primaire et enfantine de la Roseraie est certainement l'une des mieux comprises de notre canton, les visiteurs admirent entre autres le musée, la salle de conférences, la salle de jeux, la salle



Monument de Rousseau à Genève.

de douches et la salle des cuisines scolaires. L'après-midi est consacrée à la visite des écoles spéciales. A la Rue Argand, Mr. le Dr. Naville expose les méthodes d'éducation en usage pour les enfants anormaux, à l'école des arts et métiers Mr. le directeur Dufour fait avec une grande amabilité les honneurs des diverses divisions de l'école, les congressistes passent successivement dans les ateliers de serrurerie, ferblanterie, menuiserie, ébénisterie et terminent leur trop courte promenade par l'école de mécanique,

dont ils admirent avec un vif intérêt les machines de précision, œuvre des élèves de l'école. Malheureusement le temps, dont on dispose, ne permet qu'un rapide coup d'œil, car il faut être de retour à 4 heures à l'Université, pour assister à la première Assemblée générale.

IV. 1re Assemblée générale

Samedi 13 mai 1911, à 4 heures après-midi dans la Salle de l'Aula de l'Université.

1. Discours du Président d'honneur.

Mr. le Conseiller d'Etat Rosier, président d'honneur, préside la séance. L'assistance est nombreuse et comprend un grand nombre de membres du corps enseignant et du corps médical. On remarque dans l'assemblée Mr. David Moriaud, maire de Carouge, C. Rochette, adjoint des Eaux-Vives, J.-L. Cayla, adjoint du Petit-Saconnex, Dr. Buscarlet, vice-président de la Société médicale.

Mr. Rosier prononce le discours suivant:

Mesdames et Messieurs.

En déclarant ouverte la séance générale de la 12^e assemblée de la Société suisse d'Hygiène Scolaire, je suis heureux, au nom du Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, de vous souhaiter la bienvenue parmi nous. Je suis certain d'être le fidèle interprète de notre population en vous disant combien notre canton aime à offrir l'hospitalité à nos bons et chers Confédérés chaque fois qu'ils veulent bien venir tenir leurs assises à cette extrémité du territoire: Genève est l'un des postes avancés de la patrie suisse, et considère

comme un grand honneur la tâche qui lui est dévolue de représenter, d'une part, l'esprit national sur la frontière du pays et d'acquérir, d'autre part, la sympathie étrangère à la belle cause de liberté et de progrès que personnifie la Suisse.

Citoyens d'un pays que nous chérissons tous également, nous avons besoin de nous rencontrer souvent, d'échanger nos impressions et nos idées pour le plus grand bien de notre idéal commun et de nos aspirations patriotiques. C'est à ce titre surtout que je salue avec joie la présence parmi nous d'un bon nombre de membres de la Société suisse d'Hygiène Scolaire venus d'autres cantons et je formule le vœu qu'ils remportent de leur trop



Monument national à Genève.

court séjour à Genève une ample moisson d'excellents souvenirs.

Mais ce n'est pas seulement au nom du gouvernement que je me trouve ici. En ma qualité de chef du Département de l'Instruction publique, je n'oublie pas que cette assemblée réunit des amis dévoués de nos institutions scolaires et que les hygiénistes, en s'occupant de plus en plus d'éducation, de même que les éducateurs en se souciant de plus en plus de l'Hygiène, rendent les uns et les autres les plus grands services à l'école.

Et nous vous remercions d'avoir si bien choisi votre moment pour vous réunir à Genève. Notre canton a récemment réorganisé son service d'Hygiène et la question de l'Hygiène scolaire a été tout particulièrement l'objet de la sollicitude du Conseil d'Etat. Il a trouvé en Mr. le professeur Cristiani le savant, l'organisateur et l'homme de dévouement qui pouvait se consacrer à cette tâche et faire bénéficier notre pays des progrès accomplis dans ce domaine. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de lui rendre ici, au nom du Conseil d'Etat, un hommage public et de lui dire combien le gouvernement apprécie ses services.

Je veux remercier aussi ses collaborateurs et tout particulièrement Mr. le Dr. Rilliet, médecin-chef des écoles, et Mr. le Dr. Naville, qui s'occupe spécialement des classes d'enfants anormaux et retardés. Le concours qu'ils apportent au Département de l'Instruction publique est précieux et nos écoles bénéficient grandement de leur science et de leur dévouement.

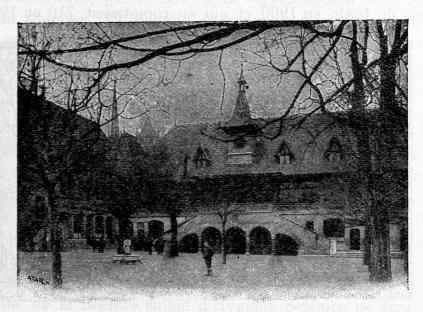
Sans contredit la Société suisse d'Hygiène Scolaire s'est acquis les droits les plus étendus à la reconnaissance de tous ceux qui, dans notre pays, s'occupent d'enseignement. Fondée depuis 12 ans déjà, elle a favorisé dans la plus large mesure les progrès qui ont été réalisés, au cours de ces dernières années, aussi bien dans la construction et l'aménagement des bâtiments scolaires, dans le matériel de classe, que dans l'hygiène des écoliers et, par contre-coup, dans les méthodes d'enseignement et les programmes eux-mêmes. Il



Universitè à Genève.

n'est pas jusqu'à ces questions si variées qui concernent les œuvres annexes de l'école que la Société d'Hygiène n'ait traitées. Si l'on se reporte au mémoire très documenté et fort intéressant publié par Mr. Louis Henchoz, inspecteur à Lausanne, dans l'"Annuaire de l'instruction publique en Suisse", on constate que la question de l'enfance moralement abandonnée, celle de la protection de l'enfance, celle du rôle de la femme à l'école et au foyer domestique ressortissent au but que se propose cette société. Celle-ci a grandement raison et par là il devient évident que tous ceux dont la mission est de répandre la culture de l'esprit sont tenus de suivre ses travaux et d'y coopérer.

Aussi convient-il de saluer les noms de ceux qui, par leur initiative et par leur persévérance, sont parvenus à constituer la Société suisse d'Hygiène Scolaire, à la faire vivre et à la faire prospérer: MM. le Dr. Schmid, directeur du Bureau sanitaire fédéral, le Dr. Zollinger, secrétaire de la direction de l'instruction publique à Zurich, Mr. Fritschi, Conseiller national, membre du Conseil d'éducation à Zurich, Mr. le Dr. Roth, professeur d'Hygiène à l'Ecole polytechnique fédérale, qui assistaient à la séance préliminaire tenue en novembre 1898, à Zurich, dans laquelle furent jetées les bases de l'association, Mr. le Dr. Guillaume, de Neuchâtel, chef du Bureau fédéral de statistique, qui fut le principal initiateur de l'Hygiène scolaire dans la Suisse romande, Mr. le Dr. Sandoz, de Neuchâtel; Mr. Ducloux, à



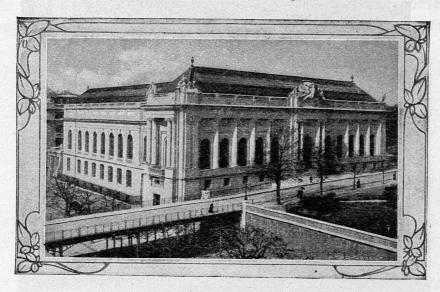
Le Collège à Genève.

Lausanne; Mr. le Dr. Wetterwald, de Bâle, qui ont fait partie du premier comité de la Société.

Le temps n'est pas encore bien loin, où l'on s'imaginait que l'intérêt pour les choses de l'esprit excluait, dans une certaine mesure, l'intérêt pour celles du corps. Mais le chemin parcouru dans les dernières décades est immense. La plupart des hommes de science tiennent aujourd'hui pour à peu près établi que la raison, comme la folie et tous les degrés intermédiaires de l'intelligence sont en étroite connexion avec les problèmes encore mal éclaircis, il est vrai, de la nutrition, des échanges, de la constitution du sang et de l'irrigation cérébrale. Ces faits sont destinés à donner une grande importance à l'Hygiène scolaire. On admet déjà que, dans bien des cas, l'inattention et la paresse doivent être traitées à un point de vue psychologique et physiologique, plutôt que reprimandées sévèrement et punies.

Il est certain qu'on ira plus loin encore à mesure que nos connaissances s'étendront dans ce domaine. La gymnastique, par exemple, dont l'étude s'est déjà considérablement améliorée, n'a pas encore atteint le degré de rendement individuel qu'on est en droit d'attendre d'elle.

C'est dire que les hommes d'école mettent beaucoup d'espoir dans le résultat des travaux de la Société d'Hygiène Scolaire. Ces résultats sont des plus brillants. Les cours que la Société a organisés, les périodiques qu'elle publie, les congrès auxquels elle a participé, nous en fournissent la preuve. Les annales de l'association, qui avaient 224 pages de texte en 1900 et qui en comptaient 710 en 1909, sont



Musée d'Art et d'Histoire à Genève.

un témoignage de l'essor qu'elle a pris. Partout on cherche à offrir à la jeunesse des écoles, au cours des années durant lesquelles nos lois la retiennent sur les bancs de la classe, une demeure ensoleillée, vaste, riante, des promenoirs et des préaux bien exposés, de façon à former des générations bien portantes.

D'ailleurs, dans ce domaine, l'Etat a incontestablement des devoirs formels à remplir vis-à-vis de la population scolaire. L'instruction est obligatoire; les citoyens sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école. Ils ont le droit d'exiger, en retour, que l'Etat mette cette jeunesse dans de bonnes conditions d'hygiène et, en particulier, lui dispense en abondance ces trois éléments indispensables à la vie : l'air, la lumière et l'eau.

Le même souci a présidé à la création des cuisines scolaires, des colonies de vacances, à l'installation des salles de douches, à l'organisation de l'inspection médicale des écoles, et, si l'on oublie peut-être quelque chose dans cette énumération, c'est que les résultats obtenus ont été si nombreux et si rapides que l'on peut pardonner à ceux qui ne sont pas spécialistes, en matière d'hygiène, de n'en pas garder la liste exacte dans la mémoire.

La seule création de l'inspection médicale des écoles suffirait pour que la reconnaissance des pouvoirs publics fût acquise aux hygiénistes. En effet, le nombre des épidémies qui ont été enrayées grâce à ce service est considérable. La santé des écoliers s'est certainement améliorée, par le fait de la surveillance à laquelle elle est aujourd'hui soumise. Et comme un progrès en entraîne toujours un autre, il semble bien que ce soit l'introduction officielle des médecins dans les écoles qui ait fait avancer, chez nous, la question de l'enseignement aux enfants arriérés et anormaux.

Cette bienfaisante association s'est donc gardée de se confiner dans la théorie. Grâce à la collaboration des médecins et des hommes d'école, grâce à un échange constant de vues entre eux, elle fait de la science appliquée. Les travaux à l'ordre du jour des séances en sont la preuve: études sur le casier sanitaire des écoles, sur les concierges scolaires, sur les postulats qu'il y aurait lieu de formuler au point de vue de l'hygiène de la jeunesse lors de la revision de la loi fédérale sur les fabriques.

Le passé répond de l'avenir. Il n'est pas téméraire de prévoir que le rôle de la Société suisse d'Hygiène Scolaire ne fera qu'augmenter avec les années. Il faut s'en féliciter sans réserve. Que cette association sache bien que les autorités scolaires suivent de près ses travaux et qu'elles en attendent beaucoup.

Par sa constitution même, elle est admirablement placée pour centraliser, dans le domaine qui lui est propre, tous les renseignements qui lui parviennent des divers cantons et pour comparer entre eux les progrès réalisés.

Nos compatriotes de langue allemande citent volontiers cette parole: "Eprouve toute chose, ne garde que le meilleur"; c'est précisément ce que peut faire la Société d'Hygiène Scolaire. Notre organisation fédérale nous a mis, politiquement, au bénéfice de cet avantage; en matière d'hygiène, la Société peut aussi profiter des expériences faites par toutes les directions scolaires de la Suisse et en faire bénéficier les plus modestes écoles.

C'est cette raison, ajoutée à toutes les considérations de bonne amitié intercantonale, qui a dicté nos souhaits de bienvenue aux participants à cette réunion. Puissent les efforts de votre Société contribuer au bien de notre chère patrie et à la santé physique et morale de ses enfants.

Mr. le Dr. Schmid, président de la Société suisse d'Hygiène Scolaire, remercie au nom de cette dernière le Comité local et particulièrement ses deux présidents MM. Rosier et Cristiani. Il déclare être venu à Genève dans l'espoir d'apprendre quelque chose de nouveau et de voir de près les progrès réalisés dans cette ville dans le domaine de l'Hygiène scolaire. Les questions qui sont à l'ordre du jour de la réunion de 1911, ont surtout un intérêt pratique; il faut espérer que les discussions auxquelles elles donneront lieu, seront nourries et feront faire un pas en avant aux questions qui y seront traitées. Mr. Schmid remercie les nombreux assistants de l'intérêt qu'ils témoignent par leur présence à l'Oeuvre de l'Hygiène scolaire.

2. Le Casier sanitaire des écoles.

Mr. le prof. Cristiani présente un rapport sur ce thème. Il fait les propositions suivantes:

Thèses du Rapporteur.

1º Dans les grandes agglomérations urbaines, surtout là, où existe un Bureau d'Hygiène et où l'inspection médicale des écoles doit être confiée à un grand nombre de médecins, il est nécessaire de centraliser les rapports de ces médecins-inspecteurs pour étudier comparativement la marche hygiénique des différentes écoles et pour apporter un remède aux défectuosités constatées.

Cette tâche peut être grandement facilitée par la création d'un "Casier sanitaire des écoles".

2º Le Casier sanitaire des écoles est un régistre, dans lequel sont consignés, chaque année, pour chaque école, d'une manière succincte mais complète, tous les renseignements d'ordre hygiénique concernant les bâtiments scolaires, la santé des élèves, la fréquentation de l'école, l'éviction des écoliers et en général toutes les mesures prises dans le courant de l'année (réparations, désinfections etc.). Dans les villes, où existe l'institution du Carnet sanitaire des éco-

Thesen des Referenten.

1. In den grossen städtischen Gemeinwesen, besonders da, wo ein Gesundheitsamt besteht, und wo die ärztliche Aufsicht der Schulen einer grössern Zahl von Schulärzten anvertraut ist, ist es nötig, die Berichte der Schulärzte an zentraler Stelle zu sammeln, um die hygienischen Verhältnisse der einzelnen Schulen in ihrer Entwicklung vergleichen und bei konstatierten Mängeln wirksam einschreiten zu können.

Diese Aufgabe kann durch die Anlage von Gesundheitsregistern für die Schulen sehr erleichtert werden.

2. Das Gesundheitsregister der Schulen umfasst für jedes Jahr und jede Schule in bündiger Form, aber vollständig: alle Angaben hygienischer Art über die Schulgebäude, die Gesundheit der Schüler, die Schulversäumnisse, den Ausschluss von Schülern vom Schulbesuch und alle weitern Anordnungen, die während des Jahres haben vorgenommen werden müssen (Reparaturen, Desinfektion der Räume etc.). In den Städten, wo die Gesundheitshefte der Schüler ein-

liers, les résultats fournis par ces carnets, devront aussi être rapportés dans le Casier.

3º L'étude de ces différents régistres, spéciaux pour chaque école, permettra de comparer la marche hygiénique annuelle des différentes écoles et la comparaison des résultats d'une année avec ceux des années précédentes montrera les améliorations obtenues ou indiquera celles qu'il faut s'efforcer d'obtenir.

4º Le Casier sanitaire des écoles est en quelque sorte le journal sanitaire de l'école: il donne pour ainsi dire instantanément tous les renseignements nécessaires sur les conditions hygiéniques des écoles et permet d'instituer des rapports faciles avec les autorités exécutives, en renseignant constamment celles-ci sur les relations entre les différents édifices scolaires et l'état de santé des enfants qui les fréquentent.

(Pendant la séance: démonstration du Casier sanitaire des écoles du Canton de Genève).

geführt sind, sind die Resultate der letztern ebenfalls im Gesundheitsregister der betreffenden Schule vorzumerken.

3. Das Studium dieser verschiedenen Register der einzelnen Schulen ermöglicht, den Fortgang der hygienischen Verhältnisse der verschiedenen Schulen zu vergleichen. Die Vergleichung der Resultate eines Jahres mit denen der vorhergegangenen Jahre wird die Erfolge der eingetretenen Verbesserungen ergeben oder zu Anordnungen Veranlassung bieten, die eine Besserung der Resultate bedingen werden.

4. Das Gesundheitsregister der Schule ist in gewissem Sinne das Gesundheits-Tagebuch der Schule; es gibt sozusagen augenblicklich alle nötige Auskunft über die hygienischen Verhältnisse der Schulen und ermöglicht den Behörden leicht, sich mit diesen bekannt zu machen und sich beständig aufzuklären über die Beziehungen zwischen den verschiedenen Schulgebäuden und dem Gesundheitsstand der Kinder, die die betreffenden Schulen besuchen. (Während der Sitzung werden die Gesundheitsregister der Schulen des Kantons Genf vorgeführt werden.)

Discussion.

Mr. le prof. D'Espine croit que le Casier sanitaire des écoles et le carnet sanitaire des écoliers sont appelés à rendre de grands services au corps médical. Ils apporteront dans beaucoup de questions de la lumière, par exemple dans la question capitale de la tuberculose. La tuberculose ouverte est rare à l'école, mais la tuberculose latente, celle qu'il y a le plus d'intérêt à dépister est fréquente. Le carnet sanitaire aidera à la découvrir, mais pour cela il ne faut pas craindre d'approfondir les examens, il faut rechercher l'état des ganglions bronchiques, puis mettre en œuvre les moyens qui permettent de déceler la tuberculose tels que la cuti-réaction de Pirquet qui donne de bons résultats et qui n'offre aucun danger. Si le temps et le lieu font défaut à l'école pour faire ces examens, il faut faire en sorte que les enfants aillent consulter le médecin.

Mr. le Dr. Morax, chef du Service sanitaire du canton de Vaud, rappelle que le Carnet sanitaire existe dans plusieurs localités de ce

canton, entr'autres à Lausanne et qu'il a donné de bons résultats. Mais l'examen n'est souvent pas obligatoire de telle sorte que les parents peuvent refuser d'y soumettre leur enfant. Il faut dans de tels cas user de persuasion et expliquer aux parents l'utilité de ces examens.

Mr. le Dr. Bourquin, Chaux-de-Fonds, croit à la nécessité d'un examen individuel toujours plus approfondi. S'il est pratiqué avec tact et discrétion il ne soulèvera pas de critiques. Une foule d'œuvres (cuisines scolaires, colonies de vacances à la campagne, à la montagne, etc...) bénéficieront de l'examen individuel fait avec soin, c'est ce qui doit encourager le médecin à aller de l'avant sans se soucier des difficultés du début.

Mr. le prof. *Cristiani* insiste sur la différence qu'il y a lieu de faire entre le carnet sanitaire individuel qui concerne l'écolier et le casier sanitaire de l'école qui est destiné à grouper les renseignements et à être utile aux autorités. L'un est le complément de l'autre et il est impossible de concevoir l'un sans l'autre.

Mr. le Dr. Schmid croit que le Casier sanitaire constitue un heureux progrès, il forme le complément et le couronnement du carnet individuel. Il permet de constater rapidement les déficits et d'y porter remède.

3. Coup d'œil sur les nouveaux bâtiments scolaires du canton de Genève et sur les œuvres genevoises de protection de l'enfance.

Mr. Henry Baudin, architecte, donne à l'Assemblée un court aperçu sur ce qui s'est fait dernièrement à Genève en fait de constructions scolaires en insistant sur les désiratas qu'on demande actuellement au point de vue de l'Hygiène des constructions de ce genre.

Mr. le Dr. Rilliet termine cette première séance en parlant des œuvres de protection de l'enfance qui existent à Genève.

V. La Soirée

aux Amis de l'Instruction.

Samedi 13 mai 1911, à 8¹/₂ heures.

Programme.

- 1. Démonstration de Gymnastique rythmique. (Exposé de la méthode du professeur Jaques-Dalcroze.)
 - Quelques élèves du Conservatoire, sous la direction de Mlle. Morand, professeur

M. W. Radecki.

3. a) Paris est au Roy, po	ur chant	15.3		oci				Weckerlin
b) Psyché	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	•		50 • 6 Z	***	5 •1	•	Paladhile
c) Jeunes fillettes	r		•					Weckerlin
Mme. F. Rilliet.								

4. Callisthénie. (Méthode spéciale d'après les systèmes anglais et allemand.) Démonstration de quelques exercices par Mlle. L. Poncy, professeur diplômé.

Entr'acte.

Le vieux moyen.

Opéra comique en un acte. — Musique de G. de Seigneux.

Personnages:

Javotte . . . Mme Vautier-Rutty Géronte . . . Mr. James Vautier Rosine . . . Mlle B. Gaillard. Lindor . . . Mr. Henri Pache Au piano, Mr. le prof. L. Ketten.

A 8½ les congressistes se retrouvent dans la Salle des amis de l'instruction pour assister à la Soirée familière. Le Comité avait avant tout cherché à donner à cette dernière un cachet local en présentant à nos hôtes des productions essentiellement genevoises. Aussi était-il naturel que le gymnastique rythmique qui a vu le jour à Genève y ait une place d'honneur. En l'absence du prof. Jaques-Dalcroze, le génial créateur de la méthode, son élève, Mlle. Morand, professeur, a bien voulu avec quelques unes de ses élèves du Conservatoire en exposer les principes et en donner une démonstration.

Mlle. Morand explique que la gymnastique rythmique est une méthode d'éducation par le rythme, aussi bien d'éducation en général que d'éducation de la volonté. La gymnastique rythmique est la transposition du rythme sonore en rythme plastique. Elle développe l'innervation c'est à dire cette force, dont on a jusqu'à présent, semblet-il. trop ignoré l'existence; force que chaque élève possède, dont il est le maître absolu. Ce n'est pas de la force provenant directement et seulement des muscles. Ceux-ci existent en effet sans que l'individu n'ait rien fait pour cela, et encore, est ce une manière de parler, car les habitudes motrices les ont développés. L'action de marcher, de se servir de ses bras, de ses mains, de se baisser, de faire tant d'autres mouvements qu'on exécute des centaines de fois journellement, sont des actes dont le but n'est certainement pas le développement physique et qui, chez l'enfant, correspondent parfois uniquement à l'impérieuse nécessité de se mouvoir. Ce n'est le plus souvent pas la quantité des muscles qui fait la force, mais la qualité même de ces muscles; leur éducation est donc d'une importance très grande; elle est la cause de leur développement, c'est par elle qu'ils sont modifiés et par le travail qu'elle leur impose, elle possède tout

le secret de la force. L'homme, chez qui la volonté et l'intelligence se sont réunis par en faire l'être le mieux doué est par cela même le plus fort, lorsqu'il met cette force au service de son développement physique et moral, quand sa volonté devient maîtresse de tous les actes mentaux et physiques que lui dicte son intelligence, quand il est devenu le maître absolu des mouvements de son corps, il est alors son propre maître!

Son propre maître! Cela paraît tout à fait naturel, tout à fait normal, et cependant il n'en est pas toujours ainsi chez les élèves dont les nerfs trop faibles ou trop excitables n'obéissent pas ou obéissent mal aux commandements du cerveau; alors, combien l'éducateur, qui est la volonté, sa propre volonté, a peu d'empire sur le système musculaire! Combien aussi cela devient intéressant quand, après avoir pris connaissances des muscles que nous avons nous en apprenons petit à petit tout le mécanisme! Quand tous les jours davantage nous nous rendons compte de leur force et de leur souplesse en les faisant travailler, en les inervant, les des inervant, en en faisant un organisme souple qui n'est plus à la merci des nerfs seulement, mais au service de notre volonté.

C'est en contractant ses muscles, puis en les décontractant qu'on développe la force, et la force ne réside pas dans la brutalité, elle est alors aveugle et inconsciente; mais la force qui s'asscuplit et qui peut devenir la douceur même, est la seule qui soit la «force vraie ». La force qui ne fait pas seulement subir, mais qui subit à son tour. C'est cette force qui existe dans la musique, dans tous les arts et chez l'Homme, chef d'œuvre incomparable, puisqu'il possède la vie, la conscience qu'il est et la volonté d'être ce qu'il doit. Cette force, cette vie, c'est le rythme! Force inconsciente et consciente à la fois, servant au développement de la volonté, apprenant à chaque élève à devenir son maître dans toutes les circonstances de la vie. Cette éducation de l'enfant est une source de grandes joies pour lui comme pour le maître, et je ne sais rien de plus beau que l'enfant concentrant toute son attention, attendant le moment de pouvoir exécuter l'ordre qui lui a été donné préalablement et cela « au moment rythmique» sans retard, sans perte de temps.

Non seulement les membres, la tête, le buste doivent apprendre à se mouvoir isolément, mais aussi à acquérir leur indépendance, et à observer les lois de l'équilibre. La joie éprouvée par la victoire remportée sur soi-même donne le désir d'aller plus loin et peut contribuer au développement de l'être moral.

Tels sont les principes essentiels de la gymnastique rythmique qui est une éducation par le rythme. Elle exprime ce rythme par les mouvements du corps et met à même ce corps d'exprimer non seulement la musique, mais sa musique. Elle lui permet d'exprimer tous les sentiments dans toutes leurs nuances vibant et faisant vibrer à son tour toutes les émotions belles et nobles.

Dans la démonstration que vous verrez, j'ai cherché à donner une idée aussi complète que possible de la gymnastique rythmique.

Pour commencer: La partie métrique, les mesures, les notes de différentes valeurs, réalisation de rythmes joués au piano.

Puis des exercices de volonté, de spontanéité, des arrêts subits, Pendant les arrêts l'élève ne doit pas compter, mais faire les mouvements mentalement; il se les représente, ce qui développe en lui la faculté de vision et en outre la seule manière de ne pas presser. Ensuite, exercices pour l'indépendance des mouvements, et pour finir 2 petites marches lentes expressives.

Des applaudissements accueillent la démonstration des jeunes élèves de Mlle. Morand, puis l'assistance écoute avec grand plaisir deux morceaux de violoncelle joués avec un art consommé par Mr. le Dr. Radecki et trois vieilles chansons françaises dites par Mme. Rilliet. Mais l'intérêt redouble au moment de faire connaissance avec la callisthénie. Laissons à Mlle. *Poncy*, le distingué professeur de cette branche nouvelle de la gymnastique le soin de nous faire faire connaissance avec elle.

La Callisthénie, comme nous la comprenons, diffère des méthodes de gymnastique connues jusqu'ici, en ce qu'elle évite tout mouvement brusque, saccadé, tout effort, toute fatigue, toute contraction, toute extension violente des membres. La Callisthénie cherche le développement graduel des forces corporelles, en ayant toujours pour idéal: la santé, la beauté, la grâce. Nous ne voulons pas former des ballerines, ni des acrobates ou des athlètes qui excèlent dans certains tours de force, mais nous désirons procurer à chaque individu le maximum de développement de toutes les facultés physiques. Ainsi comprise, cette gymnastique donne bien de la force, quoique lentement, et sans que le muscle qui se forme, donne de la dureté aux lignes du corps féminin. La femme n'a pas besoin de gros muscles, mais de bons muscles.

La Callisthénie peut apparaître à un observateur superficiel, comme un ensemble d'exercices anodins et fort simples; elle est cependant la forme la plus noble de la culture physique, alliant harmonieusement la force à la beauté plastique.

L'accompagnement musical joue un rôle important dans l'enseignement callisthénique et ne peut être supprimé; nul ne saurait nier son influence psychique. Les élèves exécutent les exercices non parce qu'ils doivent, mais parce qu'ils ont du plaisir à les faire. Leur esprit devient vif et gai, leurs yeux brillent de joie, tout leur corps vibre. En ouvrant notre école, il y a quatre ans, nous voulions propager une méthode essentiellement féminine, mais, sur la demande de parents, nous avons dû ouvrir des cours de garçons (4 à 15 ans) et nous avons pu constater avec plaisir, que cet enseignement — avec quelques exercices modifiés pour eux — loin d'efféminer nos petits hommes, leur donnait, au contraire, plus d'aisance, plus de souplesse, plus d'équilibre.

Les exercices exécutés dans nos leçons de callisthénie, sont groupés d'après leurs effets et le programme est établi suivant un plan progressif et raisonné qui a été exposé au Congrès scolaire de Londres en 1908. Les exercices se font avec et sans instruments, sur les places d'exercices, en figures, en quadrilles ou en marches:

Exercices faciles et rythmés qui éveillent l'attention des élèves et les préparent à des exercices plus difficiles.

Exercices de pieds et de jambes.

Flexions et torsions du tronc.

Exercices d'équilibre.

Exercices pour les épaules.

Sauts - Marche - Course.

Exercices sur la planche.

Pas de danse (Danses nationales, danses de caractère, danses de salon).

Exercices de respiration. — Maintien.

Les instruments employés sont:

Le cerceau, l'expauder, les dumb-bells, les massues, les balles, la corde à sauter, l'écharpe etc.

Tous les exercices cherchent à faciliter les fonctions physiologiques (circulation, digestion, respiration etc.) à améliorer rationnellement le système musculaire (surtout les muscles dorsaux et abdominaux) à donner de l'équilibre au corps et à déveloper la cage thoracique.

La callisthénie a d'étroites affinités avec la danse; la gymnastique seule ne peut pas remplacer la danse; c'est pourquoi le but de notre callisthénie est d'associer la danse à la culture physique; ces deux choses vont de pair.

Nous voudrions voir la callisthénie se développer en Suisse, comme elle se développe en Allemagne, depuis quelques années, en Angleterre et en Amérique, où existent des instituts de différentes méthodes depuis plus de 50 ans, et où la callisthénie fait partie de l'instruction et de l'éducation dans les écoles. — C'est dans ce but que nous avons décidé de former des assistantes — d'après notre méthode spéciale — et nous serions heureuses de voir des Suissesses de tous les cantons, embrasser cette carrière, au lieu de laisser prendre la place par des professeurs étrangers.

Mademoiselle Poncy termine sa très intéressante conférence en exécutant elle-même un certain nombre d'exercices de callisthénie, entr'autre les exercices avec les cerceaux, les exercices avec l'extenseur, les exercices avec massues, et une marche lente reconstituant des attitudes de statue antique de bas reliefs et de Tanagra.

Après quelques minutes d'entr'acte, le rideau s'ouvre à nouveau sur le Vieux Moyen, charmant opéra comique d'un compositeur genevois, Mr. G. de Seigneux. Cette œuvre est délicieusement interprètée par Mr. et Mme. Vautier-Rutty, Mlle. Gaillard et Mr. Pasche, tandis que le prof. Ketten tient le piano d'accompagnement avec sa maîtrise habituelle. La charmante partition est constamment soulignée par les applaudissements des auditeurs et une chaleureuse ovation accueille l'auteur qui a bien voulu assister au triomphe de ses interprètes.

Puis spectateurs et acteurs se rendent au buffet où tout en faisant honneur à la collation ils échangent leurs idées sur les nouvelles méthodes de gymnastique qui viennent de leur être présentées.

VI. Versammlung zur Behandlung der Jahresgeschäfte.

Sonntag, 14. Mai, vormittags 8 1/2 Uhr in der Aula der Universität in Genf.

Vorsitz: Dr. F. Schmid, Direktor des schweizer. Gesundheitsamtes, Bern.

Der Vorsitzende gibt Kenntnis von einem Schreiben des Vorstandes des deutschen Vereins für Schulgesundheitspflege, der die Einladung zu unserer Jahresversammlung verdankt und bedauert, dass er keine Delegierten habe absenden können.

I. Protokoll. Das Protokoll der letztjährigen Versammlung wird genehmigt.

- II. Bericht des Vorstandes. Der I. Aktuar, Dr. F. Zollinger, Zürich, erstattet namens des Vorstandes nachfolgenden Bericht:
- 1. Mitglieder bestand. Die Zahl der Mitglieder ist von 750 (131 Kollektivmitglieder, 619 Einzelmitglieder) auf 756 (132 Kollektivmitglieder, 624 Einzelmitglieder) gestiegen; es ergibt sich demnach nach Abzug der verstorbenen und ausgetretenen Mitglieder ein Zuwachs von einem Kollektiv- und fünf Einzelmitgliedern. Leider traf unsere Erwartung, aus der Zentralschweiz bei unserer Versammlung in Zug recht zahlreichen Zuzug zu erhalten, nicht ein. Doch hatte ein Mitgliederwerben, das wir Ende des Jahres 1910 einleiteten, einigen Erfolg, indem es uns gelang, zirka 100 neue Mitglieder zu erhalten. Zu unserm Bedauern müssen wir konstatieren, dass unser Appell, unsere geschätzten Mitglieder möchten sich, jedes an seinem Orte, bemühen, uns neue Mitglieder zuzuführen, wenig Erfolg hat. Und doch geben wir die Hoffnung nicht auf, dass wir in allernächster Zukunft das erste Tausend erreicht haben werden.
- 2. Publikationen. Das XI. Jahrbuch hat im ganzen einen Umfang von 52 Bogen erlangt. Davon fallen 37 Bogen auf das eigentliche Jahrbuch und 15 Bogen auf den Anhang: "Systematische Zusammenstellung der schulhygienischen Vorschriften in der Schweiz, umfassend die Jahre 1902-1909 (I. Fortsetzung der Zusammenstellung von 1902)", eine ausserordentlich verdienstliche Arbeit unseres Präsidenten, Dr. F. Schmid, Direktor des schweizerischen Gesundheitsamts, Bern. Da noch ein bescheidener Rest der frühern Zusammenstellung vorhanden ist, haben wir die ganze Sammlung in einen Band zusammengefasst und separat dem Buchhandel übergeben. Wir zweifeln nicht, dass wir mit dieser Sammlung allen denen, die sich mit den Fragen der Schulorganisation beschäftigen, einen wirklichen Dienst erwiesen haben, zumal die Anordnung übersichtlich nach Materien und im Wortlaut der betreffenden Erlasse erfolgt ist. Sehr verdienstlich ist auch die Arbeit von Dr. Wetterwald über die Tätigkeit unserer Gesellschaft in ihrem ersten Dezennium. Die drei letzten Jahrbücher haben indes unsere Kasse derart erschöpft, dass wir in der Folge auf wesentliche Reduktion des Umfangs werden halten müssen, wenn nicht reichliche Hülfe kommt. Des Stoffes bietet sich für Jahre hinaus die Fülle, zumal es unser Bestreben ist, sukzessive in Einzelmonographien, unterstützt durch bildliche Darstellungen, ganz besonders auch ein Bild zu geben von allen Bestrebungen auf den mannigfachen Gebieten der Jugendfürsorge in unserem Vaterland, so dass

unser Jahrbuch nach und nach zur Fundstätte wird, wo sich jedermann orientieren kann, der sich für die Jugenderziehungsbestrebungen in unserem Vaterland interessiert. Leider sind wir mit dem Text in französischer Sprache zurückgeblieben. Dafür wird aber die Jahresversammlung in Genf und das XII. Jahrbuch einigen Ersatz bieten. Die Redaktion des Jahrbuches lag wie bisher in den Händen des unterzeichneten Aktuars.

Unser Korrespondenzblatt: "Schweizerische Blätter für Schulgesundheitspflege und Kinderschutz" (Zürich, Orell Füssli) erschien wiederum in zehn Nummern als Beilage zur schweizerischen Lehrerzeitung in einer Gesamtauflage von 8000 Exemplaren. Als Beilage erhielten unsere Mitglieder: "Revue d'hygiène scolaire et de protection de l'enfance" (4 Nummern), Text und Satz aus dem "Educateur". Die Redaktion der "Blätter" besorgt Dr. F. Zollinger, Zürich, die der "Revue" L. Henchoz, Lausanne. Wir wünschten sehr, auch hier unsern französisch-sprechenden Mitgliedern textlich mehr zu bieten, und werden trachten, Mittel und Wege zu finden, wie das in der Folge geschehen kann. Sollte die Redaktion des "Educateur" sich nicht entschliessen können, uns mehr Raum zuzuweisen, so werden wir versuchen, die Beilage auch bei Orell Füssli in Zürich drucken und womöglich in vermehrter Zahl unsern Mitgliedern zukommen zu lassen.

Die weitern Publikationen, die wir herausgegeben haben (Zürich, Zürcher & Furrer), erfreuen sich steter Aufmerksamkeit der Behörden und der Jugendfreunde, nämlich:

- 1. Probleme der Jugendfürsorge. Von Dr. F. Zollinger.
- 2. Jugendfürsorge. Bericht über den I. schweizerischen Kurs in Jugendfürsorge. Zürich 1908. Von Dr. F. Zollinger und H. Hiestand.
- 3. Anleitung zur Erstellung von Schulbänken. Von H. Wipf und Dr. F. Erismann.

Unsere Jahrbücher geniessen auch im Ausland alles Ansehen.

3. Die Frage der Förderung der Zahnpflege durch die Schule ist insofern wieder ins Stocken geraten, als ein gemeinsames Vorgehen mit der schweizerischen odontologischen Gesellschaft vorgesehen wurde, welch letztere erst in ihrer Jahresversammlung vom 19.—21. Mai 1911 sich mit unseren Postulaten befassen wird. Wir hoffen, durch ein planmässiges aber behutsames Vorgehen und unter Beachtung aller Faktoren, die einen Erfolg sichern, auch diese Frage einer gedeihlichen Fortentwicklung zuführen zu können.

- 4. Der II. Informationskurs in Jugendfürsorge soll nun definitiv im Jahre 1914 in Lausanne abgehalten werden. Der Vorstand hofft, bei der nächstjährigen Versammlung das Programm in den Grundlinien vorlegen zu können.
- 5. Die Frage der Herausgabe eines Leitfadens für das Mädchenturnen geriet etwas ins Stocken, weil erst abzuwarten ist, wie die Turnschule für das Knabenturnen ausgestaltet wird, deren Herausgabe durch den Bund sich verzögert hat. Die Vorarbeiten sollen aber fortgesetzt werden, sobald die Knabenturnschule zur Ausgabe gelangt sein wird, was voraussichtlich noch im Laufe des Herbsts dieses Jahres geschehen kann.
- 6. Für die internationale Hygiene-Ausstellung in Dresden 1911 ordnete der Vorstand die Ausstellung unserer Publikationen sowie von drei nach unsern Normalien durch Gebrüder Hunziker in Thalwil erstellten Schulbankmodellen an.

Die Versammlung billigt die Anordnungen des Vorstandes und genehmigt den Bericht unter bester Verdankung namentlich auch der Arbeit des Redakteurs des Jahrbuches.

Dr. Arnold, Zug, regt an, der Vorstand möchte beim Bundesrat dahin wirken, dass auf die Landesausstellung 1914 hin weniger eine Statistik nach Art der vom Jahre 1896 herausgegeben werden möchte, als vielmehr vor allem eine Zusammenstellung der gesetzlichen Bestimmungen über alle Gebiete des schweizerischen Unterrichts- und Erziehungswesens nach Art der Zusammenstellung von Dr. Schmid über die schulhygienischen Vorschriften. Die Anregung wird von verschiedenen Rednern unterstützt; sie ist in teilweiser Übereinstimmung mit der Anregung, die unsere Gesellschaft bereits anlässlich der Solothurner-Versammlung an den Bundesrat geleitet hat, jedoch ohne Erfolg: der Bundesrat möchte auf die Landesausstellung hin in der Form von Einzelmonographien ein umfassendes Werk über das schweizerische Unterrichtswesen herausgeben. Der Vorstand nimmt die von Dr. Arnold gemachte Anregung entgegen und wird sie in Übereinstimmung mit den gefallenen Voten in dem Sinne weiter leiten, dass der Bundesrat überhaupt durch eine fachmännische Kommission ein Programm für das Werk über das Unterrichtswesen aufstellen lassen möchte, das auf Kosten des Bundes auf die Landesausstellung hin herausgegeben werden soll.

.bish III. Die Jahresrechnung ergibt:

an Einnahmen	Fr. 10726.51
an Ausgaben	" 13 034. 32
somit einen Rechnungsrückschlag von	Fr. 2307.81
Der Vermögensstand, der Ende 1909	
betrug	Fr. 2849.60

Auf Antrag des Vorstandes und der Rechnungsrevisoren, für welch letztere Dr. Arnold, Zug, referiert, wird die Rechnung unserem verdienten Quästor, Stadtrat E. Ducloux, Schuldirektor, Luzern, unter bester Verdankung abgenommen.

Der beträchtliche Jahresrückschlag hängt zusammen mit dem wiederum ausserordentlichen Umfang des Jahrbuches, der insbesondere verursacht ist durch die von Dr. Schmid verfasste Fortsetzung der Zusammenstellung der schulhygienischen Vorschriften in der Schweiz 1902—1909, welche Ausgabe jedoch im Hinblick auf den Wert der Arbeit vollkommen gerechtfertigt war. Zudem wird die Mehrausgabe wenigstens zum Teil sich wieder gut machen, wenn der Sonderband, umfassend die frühere und die jetzige Zusammenstellung, einigen Absatz findet.

Der Vorstand ersucht um die Ermächtigung nach, bei den Bundesbehörden um Erhöhung des bisher gewährten Bundesbeitrages von Fr. 2000 auf Fr. 5000 einzukommen, was einstimmig und mit Nachdruck beschlossen wird. Dabei soll bei vermehrter Bundeshülfe insbesondere auch die Aussetzung eines angemessenen Honorars für die Redaktion des Jahrbuches vorgesehen werden, die bisher im wesentlichen unentgeltlich besorgt wurde. Es ist um so mehr auf Entgegenkommen der Bundesbehörden zu hoffen, als diese den jährlichen Beitrag an das deutsche Jahrbuch des Unterrichtswesens auf Fr. 10000 und den für das französische Jahrbuch auf Fr. 6000 angesetzt und an die Konferenz für das Idiotenwesen, die nur alle zwei Jahre tagt, einen jährlichen Beitrag von Fr. 2000 ausgesetzt haben.

- IV. Als Rechnungsrevisoren für das Jahr 1911 werden bestellt: Prof. Dr. Cristiani und Dr. Rilliet in Genf.
- V. Nächstjährige Versammlung. Auf den Antrag des Vorstandes wird beschlossen, die nächstjährige Versammlung nach Winterthur zu verlegen und einen schweizerischen Jugendgerichtstag damit zu verbinden, zu dem alle Kreise eingeladen werden sollen, die ein besonderes Interesse an den einschlägigen Fragen haben.

VI. Wünsche und Anregungen. Der Vorsitzende, Direktor Dr. Schmid, der eben von der Installation der schweizerischen Abteilung der Hygiene-Ausstellung in Dresden zurückgekehrt war, macht aufmerksam auf den monumentalen Charakter, den die I. internationale Ausstellung für Hygiene für den Fachmann, wie für den Laien hat. Er würde es begrüssen, wenn ein Kollektivbesuch aus der Schweiz angeordnet werden könnte; auf alle Fälle hofft er, dass die Ausstellung auch aus der Schweiz zahlreichen Besuch erhalten werde. Der Aktuar: Dr. F. Zollinger.

VII. Deuxième Assemblée générale.

Dimanche 14 mai 1911, à 9 heures du matin. Président: Mr. le prof. *Cristiani*, Genève.

1. Les concierges scolaires.

L'ordre du jour appelle la question des concierges scolaires. Mr. Schnetzler, directeur des écoles de la ville de Lausanne, rapporteur français s'est fait excuser pour cause de santé et il ne peut donc donné lecture que des conclusions suivantes de son rapport.

- 1º Pour la nomination des concierges scolaires, il importe que les autorités prennent tout spécialement en considération leurs aptitudes professionnelles au point de vue de l'entretien et du nettoyage des locaux scolaires.
- 2º Le concierge doit être un homme jeune encore, intelligent et travailleur. Ce poste ne doit pas être considéré comme une situation de retraite.
- 3º La femme du concierge scolaire joue un rôle considérable, en vue de l'entretien et du nettoyage du bâtiment d'école.
- 4º Les autorités doivent veiller à l'instruction des concierges au point de vue de l'Hygiène scolaire.
- 5º Des cours régionaux pourraient être organisés en vue de la formation des concierges spécialement en ce qui concerne l'Hygiène scolaire.

- 1. Bei der Ernennung der Schulabwarte ist es von Wichtigkeit, dass die Schulbehörden ganz besonders Rücksicht nehmen auf die berufliche Eignung der Kandidaten im Hinblick auf die Anforderungen, die der Unterhalt und die Reinigung der Schulgebäude an den Inhaber des Amtes stellen.
- 2. Bei der Anstellung eines Schulabwartes sollte man auf einen jüngern, intelligenten und arbeitsamen Mann sehen. Dieses Amt darf nicht gleichsam als ein Ruhestandsposten betrachtet werden.
- 3. Sehr wichtig für den Unterhalt und die Reinigung des Schulgebäudes ist die Frau des Abwartes.
- 4. Die Behörden sollten für eine Instruktion der Schulabwarte in Hinsicht auf die schulhygienischen Anforderungen besorgt sein.
- 5. Zur Heranbildung der Schulabwarte, speziell in den einschlägigen Gebieten der Schulgesundheitspflege, sollten periodisch Spezialkurse in verschiedenen Landesgegenden eingerichtet werden.

6º Le médecin des écoles devra donner aux concierges des instructions détaillées en ce qui concerne leurs devoirs en matière d'Hygiène scolaire.

Il devra être élaboré des règlements détaillés prévoyant spécialement les services de nettoyage, aération, ventilation, chauffage, etc., par les concierges.

7º Les autorités scolaires devront veiller à la stricte observation des dits règlements, au moyen de fréquentes inspections.

8º Des gratifications pourront être prévues en faveur des concierges qui remplissent le mieux les obligations de leurs charges. 6. Im einzelnen sollte auch der Schularzt den Schulabwart instruieren in den Aufgaben, die diesem in den verschiedenen Gebieten der Schulgesundheitspflege in der Ausübung seines Berufes erwachsen.

Ueber die Funktionen des Schulabwartes in der Reinigung, Lüftung, Ventilation, Heizung etc. sollten besondere detaillierte Reglemente ausgearbeitet werden.

7. Die Behörden sollten durch das Mittel öfterer Inspektion über die genaue Beachtung der gesamten Reglemente durch den Abwart wachen.

8. Den Schulabwarten, die am besten ihre Pflichten erfüllen, sollten Gratifikationen ausgerichtet werden.

Mr. le Dr. Zollinger (Zurich) rapporte en allemand sur le même sujet.

Discussion.

Mr. le Dr. Schenk (Berne) est heureux d'avoir entendu traiter ce sujet, car le concierge a une très grande importance pour faire observer les lois de l'Hygiène dans les bâtiments de l'école. A Berne il existe un contrôleur du chauffage qui rend de grands services. De même il croit que l'introduction de cours à l'usage des concierges pourrait être utile. Il faut aussi veiller à ce que les concierges ne soient pas surmenés et qu'ils aient leur repos dominical assuré. Il serait désirable de les assurer contre les accidents.

Mr. Henchoz (Lausanne) trouve que cette question mérite toute notre attention, et il se déclare d'accord avec les opinions émises par les rapporteurs. Il faut à l'heure actuelle que dans toutes les localités le balayage et le nettoyage soient confiés à des fonctionnaires spéciaux, et pas aux élèves. Les instructions que l'on pourra établir pour les concierges serviront donc à un nombre de personnes toujours plus grand. La question du logement du concierge est très importante, et il ne doit pas être obligé de se contenter de locaux en sous-sol malsains. Au lieu de prévoir des gratifications spéciales pour ceux qui remplissent bien leurs obligations il vaut mieux les retribuer d'une façon convenable en rapport avec le travail qui leur est demandé et les conditions économiques au milieu desquelles ils vivent.

En terminant il propose d'adopter les conclusions présentées par le rapporteur français.

Mme. Ballet (Genève) propose deux adjonctions aux conclusions de Mr. Schnetzler dans l'intérêt des écoles.

1º Les concierges seront suffisamment retribués pour n'avoir pas besoin de se livrer à des occupations étrangères à l'école, ni de compter sur des bénéfices accessoires tels que vente de chocolats, petits pains, sucreries, etc.

2º Ils auront un appartement sain et spacieux à proximité immédiate de la porte d'entrée du bâtiment scolaire.

Mr. le prof. Cristiani croit qu'on pourra simplifier la tâche du concierge surtout dans les villes avec les méthodes modernes de nettoyage. S'il a moins à faire avec les questions de nettoyage il pourra s'occuper d'autres questions d'hygiène.

Mr. Wirz (Winterthour) regrette que les concierges ne reçoivent pas une éducation spéciale à leurs fonctions comme cela se fait pour les autres fonctionnaires même les moins importants. On les nomme en général au petit bonheur et l'on ne s'inquiète qu'après leur nomination de leurs qualités. Le fait de les bien payer, qui est en soi désirable, ne donne pas une garantie de bon ouvrage. A Winterthour les concierges reçoivent un salaire élevé qui se rapproche beaucoup de celui des maîtres d'école et c'est justement les expériences faites dans cette ville qui ont fourni le thème de la discussion de ce jour. La Société suisse d'Hygiène Scolaire devrait prendre énergiquement l'initiative d'un cours d'instruction pour les concierges qui durerait plus de quatre jours, comme le propose le Dr. Zollinger.

Mr. le Dr. Zollinger résume la discussion et l'assemblée se montre favorable aux thèses des rapporteurs et de Mme. Ballet.

2. Quels postulats y a-t-il lieu de formuler au point de vue de l'hygiène de la jeunesse lors de la revision de la loi fédérale sur les fabriques.

Mr. le Dr. Streit (Berne) présente un rapport sur cette question. Il fait les propositions suivantes:

1º En protégeant l'enfance et la jeunesse, l'Etat se protège lui-même et assure son avenir. Les droits de l'Etat sont au-dessus des exigences temporaires de l'industrie et priment même les droits des père et mère.

1. Der Staat, der seine Kinder, seine Jugendlichen schützt, schützt damit sich selbst, seine Zukunft. Die Rechte des Staates stehen höher als die temporären Forderungen der Industrie und gehen selbst den Elternrechten vor.

Il suit de là, et ceci est de nos jours reconnu presque partout, que l'Etat a le droit de veiller au développement et à la santé des enfants de l'un et de l'autre sexe et d'édicter en cette matière des lois protectrices.

C'est ainsi qu'il a le droit, voire même le devoir de réglementer le travail des enfants dans les manufactures et les usines.

2º Ces considérations sont le fondement du projet de la nouvelle loi fédérale sur le travail dans les fabriques. Ce projet, dont les dispositions sont explicitement et logiquement motivées dans le message qui l'accompagne, consacre un progrès par rapport à la loi actuelle.

3º Néanmoins, ses dispositions concernant le travail des enfants ne peuvent être considérées que comme le minimum de ce qu'on est en droit de réclamer dans l'intérêt de l'hygiène de la jeunesse.

4º Les lois futures devraient fixer à 15 ans l'âge avant lequel il est interdit d'employer des enfants dans les fabriques. Cette défense pourrait aussi être insérée dans les lois cantonales sur l'instruction publique.

Des conventions internationales, dont la Suisse aurait à prendre l'initiative, devraient restreindre de plus en plus le travail des enfants.

5º Les enfants occupés dans les fabriques étant encore dans leur période de croissance, il est nécessaire de vouer une sollicitude particulière à leur alimentation. Les grandes usines devraient pourvoir à ce que les enfants qui ne peuvent pas prendre leurs repas à la maison, reçoivent une bonne nourriture dans des pensions dèpendant de la fabrique ou des réfectoires populaires. Ce serait là un moyen de lutter efficacement contre l'anémie et la tuberculose et de grandement favoriser le développement physique de la jeunesse.

Daraus folgt, was in unserer Zeit fast überall anerkannt wird, dass der Staat das Recht hat, über die Entwicklung und die Gesundheit der Jugendlichen zu wachen, schützende und fördernde Gesetze aufzustellen.

So hat er auch das Recht, ja die Pflicht, in Fabrikgesetzen für die Kinder und Jugendlichen zu sorgen.

- 2. Der Entwurf zum neuen schweizer. Fabrikgesetz ist aus diesen Erwägungen heraus entstanden. Dieser Entwurf, dessen Bestimmungen gründlich und logisch in der begleitenden bundesrätlichen Botschaft motiviert sind, bedeutet einen Fortschritt gegenüber dem alten Gesetze.
- 3. Immerhin sind seine Bestimmungen über die Beschäftigung von jugendlichen Personen als das Mindestmass dessen zu betrachten, was vom Standpunkte der Jugendhygiene aus gefordert werden muss.
- 4. Durch kommende Gesetze sollte das Mindestalter für den Eintritt in die Fabrik auf das 15. Jahr gebracht werden. Das könnte eventuell auch durch die kantonalen Schulgesetze geschehen.

Durch internationale Abmachungen, zu denen die Schweiz den Anstoss geben soll, ist die Kinderarbeit mehr und mehr einzudämmen.

5. Der Ernährung der in den Fabriken arbeitenden Jugendlichen, deren Körper noch in der Wachstumsperiode steht, soll besondere Aufmerksamkeit geschenkt werden. In den grossen Betrieben sollten die Jugendlichen, soweit sie nicht zu Hause ihre Mahlzeiten einnehmen können, in Fabrikkosthäusern und Speiseanstalten zweckmässige Nahrung bekommen. So würden Blutarmut und Tuberkulose wirksam bekämpft, so würde die körperliche Entwicklung ungemein gefördert werden

Mr. Bastian, inspecteur des fabriques du Canton de Genève, présente un rapport français sur le même sujet.

Discussion.

Mr. le prof. de Maday (Neuchâtel) voudrait que la Société dans sa prochaine réunion étudie la question du travail industriel des écoliers en dehors de l'école et spécialement à domicile.

Cette question est renvoyée au Comité avec recommandation.

VIII. Le Banquet de la Salle des Rois.

Une centaine de participants au congrès se retrouvent à midi dans la Salle des Rois de la Société de l'Arquebuse pour le banquet. Chacun admire la splendeur de cette salle avec sa belle série de portraits des Rois de la Société depuis sa fondation.

Au dessert Mr. Rosier, Conseiller d'Etat, prend la parole pour remercier tous les congressistes d'avoir passé quelques instants hélas trop courts à Genève. Il insiste sur les services rendus par la Société suisse d'Hygiène Scolaire qui mériterait de compter un plus grand nombre d'adhérents dans la Suisse romande. Il assure nos confédérés de tout notre amour pour la Confédération suisse et porte son toast à la patrie représentée par la Société suisse d'Hygiène Scolaire.

Mr. le Dr. Schmid remercie l'Etat de Genève de sa recéption et porte son toast à la cadette de la famille suisse.

Mr. le prof. *Cristiani* rappelle tout ce qui s'est fait à Genève pour améliorer l'Hygiène scolaire et espère que nos Confédérés auront apprécié nos efforts dans ce domaine.

Mr. le Dr. Zollinger n'oublie pas les cousines genevoises auxquelles il porte un toast spirituel.

Mr. Wirz (Winterthour), Dr. Real (St-Gall), Dr. Bourquin (Chaux-de-Fonds) ajoutent encore quelques aimables paroles pour Genève.

Hélas, l'heure s'avance et l'express inexorable n'attend pas, cette fête qui comme les peuples heureux n'a pas une très longue histoire se termine comme toute bonne chose par des chansons. Puisse ceux qui nous ont fait l'honneur d'y assister en garder un aimable souvenir et reprendre souvent le chemin de la vieille cité de Genève.

Le secrétaire: Dr. Rilliet.